

**ARRETE MODIFICATIF DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
D'AMENAGEMENT FONCIER DE MONTBARTIER
LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET CAMPSAS**

A.D. n° 2008-2466

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions du Titre II du Livre I du Code Rural relatives à l'Aménagement foncier, et notamment les articles L 121-2 et L 121-3 ;

VU l'article L 121-4 du Code de Rural ;

VU la délibération du Conseil Général, en date du 26 novembre 2007, instituant la Commission Intercommunale de Montbartier, Labastide-Saint-Pierre et Campsas ;

VU l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance, en date du 16 octobre 2006, désignant les Présidents des Commissions d'Aménagement Foncier ;

VU la délibération du 5 juillet 2008 du Conseil Municipal de Labastide-Saint-Pierre demandant l'institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec les communes de Campsas et Montbartier et portant désignation de quatre propriétaires forestiers, ainsi que de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune ;

VU la délibération du 30 juillet 2008 du Conseil Municipal de Campsas demandant l'institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec les communes de Labastide-Saint-Pierre et Montbartier et portant désignation de quatre propriétaires forestiers, ainsi que de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune ;

VU la délibération du 3 juillet 2008 du Conseil Municipal de Montbartier demandant l'institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec les communes de Campsas et de Labastide-Saint-Pierre et portant désignation de quatre propriétaires forestiers, ainsi que de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune ;

VU les propositions de la Chambre d'Agriculture, en date du 11 octobre 2007, de trois propriétaires ou preneur en place et de quatre propriétaires forestiers des communes de Montbartier, Campsas et Labastide-Saint-Pierre, ainsi que d'une personne qualifiée en matière de flore, de protection de la nature et des paysages ;

VU la désignation du 24 juillet 2007 du représentant du Chef de Centre de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité ;

VU la désignation du 2 octobre 2008 du délégué du Chef des Services Fiscaux ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est constituée sur les communes de Montbartier, Campsas et Labastide-Saint-Pierre.

Article 2 : Le siège de la Commission Intercommunale, objet de l'article 1er, est fixé sur la commune de Montbartier.

Article 3 : Les membres de la Commission, objet de l'article 1er, sont désignés comme ci-après :

1) Le Président de la Commission Intercommunale :

Monsieur LE BLIGUET Didier

Suppléant :

- Monsieur MARTY Christian

2) Deux représentants du Conseil Général désignés par son Président :

Le Conseiller Général du canton de Montech :

- Monsieur MOIGNARD Jacques

Suppléant :

- Monsieur ASTRUC Christian

3) Le Maire de la commune de Montbartier ou l'un des Conseillers Municipaux désigné par lui :

- Monsieur RAYNAL Jean-Claude

4) Le Maire de la commune de Labastide-Saint-Pierre ou l'un des Conseillers Municipaux désigné par lui :

- Monsieur LAVERGNE Claude

5) La Maire de la commune de Campsas ou l'un des Conseillers Municipaux désigné par elle :

- Madame NEGRE Marie-Claude

6) Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal de la commune de Montbartier :

- Monsieur SERVANS Jean
- Madame GROUSSAC Josiane

Suppléant :

- Monsieur LEONARD Yves

7) Quatre propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal de la commune de Montbartier :

- Madame BONNAYS Gisèle
- Monsieur BLADANET Michel

Suppléants :

- Monsieur ONNO Jean-Claude
- Monsieur PERRINGERARD Xavier

8) Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal de la commune de Labastide-Saint-Pierre :

- Monsieur CALVO Hervé
- Monsieur PEREZ Georges

Suppléant :

- Monsieur BEAUTES Georges

9) Quatre propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal de la commune de Labastide-Saint-Pierre :

- Madame PRUNET Thérèse
- Monsieur PENCHENAT Jacques

Suppléants :

- Monsieur MIEULET Adolphe
- Monsieur DE EMETERIO Nicolas

10) Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal de la commune de Campsas :

- Monsieur PRO Michel
- Monsieur VIGOUROUX Claude

Suppléant :

- Monsieur MERIC Thierry

11) Quatre propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal de la commune de Campsas :

- Madame VERNHES Francine
- Monsieur LAYMAJOUX Jacky

Suppléants :

- Mademoiselle VERNHES Maryse
- Monsieur FEUGA Gérard

12) Trois exploitants, propriétaires ou preneurs de la commune de Montbartier désignés par la Chambre d'Agriculture :

- Monsieur ONNO Gérard
- Monsieur VALETTE Christian

Suppléant :

- Monsieur DELANNE Guy

13) Quatre propriétaires forestiers de la commune de Montbartier désignés par la Chambre d'Agriculture :

- Monsieur DOUMERC Pierre
- Madame SERIN Solange

Suppléants :

- Monsieur PRUNET Michel
- Mademoiselle POUGET Marie

14) Trois exploitants, propriétaires ou preneurs de la commune de Labastide-Saint-Pierre désignés par la Chambre d'Agriculture

- Madame GARRABET Yvette
- Monsieur ROUMAGNAC Jean-Claude

Suppléant :

- Monsieur CALVO Frédéric

15) Quatre propriétaires forestiers de la commune de Labastide-Saint-Pierre désignés par la Chambre d'Agriculture :

- Monsieur ISEPPI Alain
- Monsieur GOGOREUX Henry

Suppléants :

- Monsieur PRIEUR Jean
- Monsieur PENDARIES Jean

16) Trois exploitants propriétaires ou preneurs de la commune de Campsas désignés par la Chambre d'Agriculture :

- Monsieur MERIC Serge
- Monsieur POMIES Jean

Suppléant :

- Monsieur GINESTE René

17) Quatre propriétaires forestiers de la commune de Campsas désignés par la Chambre d'Agriculture :

- Monsieur CROIZIER Didier
- Madame GINESTE Marie-Thérèse

Suppléants :

- Monsieur DELILLE Hubert
- Monsieur VALETTE Roger

18) Une personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignée par le Président du Conseil Général sur proposition de la Chambre d'Agriculture :

- Monsieur THEDIE Christian

19) Quatre fonctionnaires désignés par le Président du Conseil Général :

- Monsieur SALLES Benoît
- Monsieur FABRE Jacques

Suppléants

- Madame LAYMAJOUX Christine
- Monsieur MANTEROLA Robert

20) Un fonctionnaire représentant le Chef des Services Fiscaux :

- Monsieur GOMBERT Yvan

21) Une personne désignée par le Chef de Centre de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :

- Madame VEYRAC Christine

22) Deux personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil Général :

- Monsieur DELFAU Jean-Pierre, Président de l'Association UMINATE de Tarn-et-Garonne
- Monsieur CABANES Thierry, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Tarn-et-Garonne

Article 4 : La Commission peut appeler, à titre consultatif, toute personne dont il lui paraît utile de provoquer l'avis.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- **pour information** : au Président de la Chambre d'Agriculture, aux membres titulaires et suppléants de la Commission et au Préfet de Tarn-et-Garonne,
- **pour exécution** : au Président de la Commission Intercommunale et au Directeur Général des Services du Conseil Général,
- **pour publication** : aux Maires des communes de Montbartier, de Labastide-Saint-Pierre et de Campsas,
- **pour insertion** : au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Montauban,
le 21 novembre 2008

Le Président,

*
* *